

May 9, 2024

To: All Pioneer Manor residents, families and substitute decision-makers

Re: Pioneer Manor Update #229

We thank everyone for their continued support and would like to share the following updates:

2024-25 Resident Co-payment Rates

Please see attached bulletin regarding new co-payment rates effective July 1, 2024, ([Co-pay Bulletin](#) / [Bulletin à l'intention des résidents](#)).

All residents who occupy Basic Accommodations, and who have a net income of approximately \$26,225 or less, are eligible for a rate reduction, and must re-qualify annually by completing an Application for Rate Reduction. To complete the application, a 2023 Notice of Assessment (NOA) is required.

Applications are available to be picked up at the front desk, or a request can be made for a mailed or electronic copy by calling 705-566-4282, extension 3205 or emailing merle.keerig@greatersudbury.ca.

A rate reduction can be applied retroactively 90 days prior to the day the application is submitted to the Ministry. Until an application is completed and signed, the full basic rate will be charged. Please note that it is your responsibility to complete and deliver a signed copy of the Application for Rate Reduction to Pioneer Manor. Residents who have already dropped off their NOA are still required to complete the Rate Reduction Application.

Sun Safety

Fingers crossed the warm weather will soon be here to stay. Many of our residents enjoy spending time outside, gardening and sitting on patios or balconies. Whether in a group program or one on one with family/visitors, it is important to be sun safe. Families are encouraged to ensure their loved one has a hat and sunscreen available while engaging in outdoor programs and activities.

Outbreak Status

On May 9, 2024, Public Health Sudbury & Districts declared the respiratory outbreak in the Lilac Mallard Home Area over.

Summary of Current Outbreak Status			
Home Area	Date Initiated	Date Declared Over	Type
Lilac Mallard	April 19, 2024	May 9, 2024	Parainfluenza, Human Metapneumovirus, and COVID-19

As always, please do not hesitate to contact us should you have any questions.

Sincerely,



Aaron Archibald
Director, Long-Term Care Services

c.c.: Councillor René Lapierre, Chair, Community & Emergency Services Committee
Ed Archer, Chief Administrative Officer
Steve Jacques, General Manager, Community Development
Dr. Maurice St. Martin, Medical Director
Managers of Resident Care
Dianna Foster, Family Council
Maria Aprea, Resident Council

Le 9 mai 2024

Objet : Deux cent vingt-neuvième mise à jour du Manoir des pionniers

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leurs familles et de leurs mandataires spéciaux

Nous remercions tout le monde de leur soutien continu et tenons à partager les mises à jour suivantes :

Taux de co-paiement des résidents de 2024-2025

Veillez voir le bulletin ci-joint pour prendre connaissance des nouveaux taux de co-paiement qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2024 (Bulletin sur les tarifs d'hébergement : [English](#) / [Français](#)).

Tous les résidents qui occupent un hébergement avec services de base et qui touchent un revenu net d'environ 26 225 \$ ou moins sont admissibles à une réduction des tarifs d'hébergement et doivent demander pour cette réduction à chaque année en remplissant la Demande de réduction pour un hébergement avec services de base. Afin de remplir la demande, vous avez besoin d'un Avis de cotisation de 2023.

Vous pouvez passer prendre un formulaire de demande au bureau de réception. Vous pouvez aussi demander que l'on vous envoie une copie du formulaire par la poste ou par voie électronique en appelant le 705 566-4282, poste 3205, ou en envoyant un courriel à merle.keerig@grandsudbury.ca.

Le tarif d'hébergement peut être réduit rétroactivement jusqu'à 90 jours précédant le jour auquel la demande est soumise au ministère. Le plein tarif de base sera imposé jusqu'à ce que la demande soit remplie et signée. Veuillez noter que c'est à vous qu'il incombe de remplir la Demande de réduction et d'en livrer une copie signée au Manoir des pionniers. Les résidents qui ont déjà déposé leur Avis de cotisation doivent tout de même remplir une Demande de réduction pour un hébergement avec services de base.

Protection contre le soleil

Nous espérons que le temps chaud arrivera bientôt pour rester. Un bon nombre de nos résidents aiment passer du temps à l'extérieur, à jardiner et à se prélasser sur une terrasse ou un balcon. Qu'ils passent du temps en plein air dans le cadre d'un programme de groupe ou d'une visite avec leur famille et leurs visiteurs, il est important qu'ils se protègent contre le soleil. Nous encourageons les familles à s'assurer que leurs proches disposent d'un chapeau et d'un écran solaire pour participer aux programmes et aux activités à l'extérieur.

Mise à jour sur l'éclosion

Le 9 mai 2024, Santé publique Sudbury et districts a déclaré la fin de l'éclosion de maladie respiratoire dans l'aire résidentielle Lilac Mallard.

Éclosion			
Aire résidentielle	Date de la déclaration	Date de la fin	Type
Lilac Mallard	19 avril 2024	9 mai 2024	para-influenza, métapneumovirus humain et COVID-19

Comme toujours, si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Sincèrement,



Aaron Archibald
Directeur, Services de soins de longue durée

- c. c. René Lapierre, conseiller municipal et président du Comité des services communautaires et d'urgence
Ed Archer, administrateur en chef
Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire
D^r Maurice St. Martin, directeur médical
Gestionnaires des soins aux résidents
Dianna Foster, Conseil des familles
Maria Aprea, Conseil des résidents